



Appel à Idées pour le réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville Règlement :

Objet :

Eléments de projet :

Le projet de la commune de La Ravoire consiste à réaménager la Place de l'Hôtel de Ville Livrée en 2018. Cette place qui occupe près de 2.000 m², se situe au nord de l'intersection de deux noues arborées qui structurent le cœur de ville. Elle est réalisée en pavés et en béton désactivé et comporte une fontaine de 100 m² ainsi que trois arbres en pleine terre entourés de bancs.

Bien qu'elle fasse partie d'un vaste projet de restructuration du centre ville débuté il y a plus de 15 ans, cette place présente quelques dysfonctionnements.

Objectif

Appel à idées pour le réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville autour des enjeux de confort, convivialité et sécurité.

Mission :

Remise de note de synthèse, d'esquisse et réalisation d'une maquette avec cession des droits. La collectivité sera propriétaire des productions des équipes, qui deviendront la base de la consultation subséquente pour une maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la place.

Rétribution :

Budget alloué à la rétribution des contributeurs : 4.500 €

Calendrier prévisionnel :

Lancement de l'appel à idées : 21/02/2022

Date limite de réception des inscriptions : 21/03/2022

Sélection des équipes : 01/04/2022

Réunion des ravoiriens volontaires et désignation de 3 représentants pour intégrer les équipes 05/04/2022

Accueil des équipes sélectionnées et complétées sur site pour présentation de ce dernier de ses problématiques et du contexte : 09/04/2022

Journée sur site de conception des maquettes : 07/05/2022

Formalisation du classement

Valorisation et exposition : Fin mai

Conduite de l'appel à idées :

L'appel à idée sera conduit en trois phases ; la première permettra de sélectionner et de constituer 3 équipes ; la seconde consistera à produire un classement des propositions ; enfin la troisième portera sur la rétribution des équipes et la valorisation des travaux produits.

Modalités de participation :

Qui peut participer ?

La commune de la Ravoire souhaite disposer d'une véritable diversité des réponses ; aussi souhaite-t-elle que les membres des équipes répondant à l'appel à idées proviennent d'horizons différents. Elle ouvre donc la participation aux étudiants, aux professionnels, architectes, urbanistes, paysagistes, concepteurs, artistes, écologues, designers...

Par ailleurs chaque équipe devra comprendre un habitant volontaire issu de l'appel à volontaires lancé par la commune.

Éléments à produire pour les inscriptions (phase 1)

Pour cette phase qui doit permettre la sélection de 3 équipes, les candidats devront envoyer par mail à l'adresse suivante : c.valet@cauesavoie.org

- Un dossier présentant la composition de l'équipe
- Une lettre de motivation

Pour s'inscrire, les habitants volontaires devront envoyer leurs nom, prénom et un justificatif de domicile à l'adresse suivante : c.valet@cauesavoie.org

Modalités de sélection pour la phase 1 :

En première phase, la sélection de 3 équipes se fera sur la base du classement établi en fonction des critères suivants :

- Les compétences,
- La motivation,

Éléments à produire (phase 2)

Pour cette phase qui doit permettre l'appréhension et le classement des contributions, les équipes devront présenter :

- Une note de synthèse présentant les tenants et aboutissants de la proposition et une estimation du coût de sa mise en œuvre,
- Des esquisses destinées à illustrer les partis pris,
- Une maquette réalisée dans le cadre d'une journée dédiée sur site en mode Battle d'Architecture.

Modalités de classement pour la phase 2 :

En deuxième phase le classement des équipes sera établi sur la base de :

- La qualité et la pertinence des explications de la note de synthèse,
 - Pertinence de l'idée pour répondre aux enjeux identifiés dans le cahier des charges
 - Caractère innovant
 - Réponse aux enjeux environnementaux
 - Intérêt pour le territoire, possibilités de répliques, incidences à l'échelle de la ville...
 - Estimation du coût de la proposition et faisabilité technico-économique,
- L'appréciation des esquisses,
- L'appréciation de la ou des maquettes,

- La qualité de l'association du représentant de la société civile.

Déroulement de la phase 3 :

La désignation des lauréats et du classement s'effectuera à la suite du travail du Jury.

Les équipes retenues seront rétribués après classement sur la base d'un montant global de 4.500 € réparti comme suit :

- 1er : 1.700 €
- 2ème : 1.500 €
- 3 ème : 1.300 €

Suivant un calendrier défini par la commune, une exposition sera mise en place par la mairie de la Ravoire.

La publication des visions de l'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville sera produite, dans un premier temps, sur les sites internet de la commune et du CAUE, et

Composition du Jury

La collectivité accompagnée du CAUE de la Savoie a constitué un Jury composé de 11 personnes dont 7 membres du conseil municipal – dont le Maire, 4 conseillers municipaux de la majorité, 2 conseillers municipaux des minorités –, 2 personnes qualifiées – dont Mme Fombonne-Rouvier, directrice du CAUE, urbaniste et Mme Delabie, paysagiste au CAUE de la Savoie –, et 2 personnes représentant la Société civile – dont celle représentant le Conseil des Sages de la commune et le comité de quartier Valmar.

Déroulement de l'appel à idées :

Phase I : recrutement

Inscriptions – du 21 février au 21 mars 2022

Les personnes intéressées à participer à l'appel à idées pour le réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville disposent d'un temps courant du 21 février au 21 mars pour constituer leur équipe, leur dossier de candidature et déposer leur inscription.

Les habitants de la Ravoire motivés pour participer à l'appel à idées pour le réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville disposent des mêmes conditions pour s'inscrire (leur inscription sous-entend qu'ils se rendront disponibles pour la séance de désignation de leur représentant).

Sélection des équipes – 1^{er} avril 2022

Dans la semaine suivant la date limite de réception des inscriptions, le jury souverain déterminera un classement sur la base des critères précédemment cités et donc les 3 équipes retenues pour la phase 2.

L'ensemble des équipes inscrites se verra notifier son statut.

Désignation des représentants de la société civile – 5 avril 2022

Une réunion des ravoiriens volontaires pour participer à l'appel à idée sera organisée le 5 avril en soirée afin de permettre à l'ensemble des candidats de s'organiser et de désigner, eux-même, leurs 3 représentants issus de leur groupe et qui seront répartis chacun dans une des 3 équipes retenues pour la phase 2.

NB que ces représentants devront pouvoir se rendre disponibles durant la matinée du 9 avril 2022, et de manière plus ponctuelle dans le cadre des travaux à conduire avec les équipes, et enfin le 7 mai toute la journée pour la restitution des travaux.

Phase II : Démarrage des travaux

Demi journée de rencontre avec les équipes – 9 avril 2022

Les équipes retenues pour la phase 2 seront réunies sur le site durant une demi journée afin que leur soit présenté de manière plus exhaustive le site, les passé et les perspectives de la ZAC Valmar ; cette demi journée doit également permettre un échange avec les équipes.

Le travail des équipes – du 9 avril au 7 mai 2022

Le temps compris entre la ½ journée de rencontre avec les équipes et celle de réalisation des contributions, permettra aux équipes de procéder à des recherches, de formaliser leurs arguments, la note de synthèse et les esquisses, et de penser intellectuellement aux formes de rendu de maquettes.

Ce temps pourra également leur permettre de constituer les supports (uniquement) des maquettes qu'elles auront à produire lors de la journée du 7 mai.

1 journée sur site – le 7 mai 2022

Cette journée vient conclure la période de travail des équipes sous la forme d'une battle d'architecture. Durant cette journée, les équipes seront en concurrence pour

la réalisation de leurs maquettes dont seules les bases auront pu être préparées à l'avance.

A la fin de cette journée, les travaux des contributeurs seront remis au jury, lequel procédera à un classement.

Phase III : Valorisation

La remise des prix formalisera publiquement le classement produit par le Jury.

La commune, propriétaire des productions pourra par la suite procéder à des expositions et des publications qui feront mention des équipes et de leurs membres qui en auront été à l'origine.

Enfin les éléments les plus pertinents de chaque projet pourront être retenus par la collectivité pour alimenter le cahier des charges destiné à permettre le réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville.